

## APPEL À CONTRIBUTIONS POUR UNE INITIATIVE (sans analyse d'impact)

Le présent document a pour objet de donner des informations sur les travaux de la Commission au public et aux parties prenantes, pour que ces derniers puissent formuler des observations et participer efficacement aux consultations.

Nous invitons ces groupes à exprimer leur point de vue sur la manière dont la Commission envisage le problème et les solutions possibles, et à nous communiquer toute information pertinente en leur possession.

<b>INTITULE DE L'INITIATIVE</b>	Lutte contre la corruption dans l'UE – mise à jour des règles
<b>DG CHEF DE FILE – UNITE RESPONSABLE</b>	DG HOME – HOME A4
<b>TYPE PROBABLE D'INITIATIVE</b>	Proposition de directive
<b>CALENDRIER INDICATIF</b>	T2-2023
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	Nouvelle initiative annoncée dans le programme de travail de la Commission pour 2023; lutte contre la corruption dans l'UE – mise à jour des règles

*Le présent document est publié à titre purement informatif. Il ne préjuge pas de la décision finale de la Commission quant à la poursuite de cette initiative ou à son contenu final. Tous les éléments de l'initiative décrits dans le présent document, y compris son calendrier, sont susceptibles d'être modifiés.*

### A. Contexte politique, définition du problème et analyse de la subsidiarité

#### Contexte politique

La corruption est extrêmement répandue et enracinée dans de nombreux secteurs de la vie publique. La lutte contre la corruption reste l'une des principales priorités politiques de l'UE.

Dans la **stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité**, le lien entre la corruption et la criminalité organisée fait l'objet d'un des objectifs pertinents à poursuivre sur la période 2020-2025. En outre, la **stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée (2021-2025)** entend cibler les actions sur les principaux marchés criminels et lutter contre la corruption et les aspects financiers de la criminalité organisée.

La corruption contribue à l'érosion de l'état de droit en diminuant la confiance dans les institutions et les gouvernements. Dans son **rapport annuel sur l'état de droit**, la Commission rend compte d'évolutions importantes, tant positives que négatives, en matière de lutte contre la corruption dans les États membres.

Dans son **discours sur l'état de l'Union 2022**, la présidente von der Leyen a annoncé que la Commission présenterait au cours de l'année à venir une proposition visant à moderniser le cadre législatif de l'UE en matière de lutte contre la corruption.

#### Problème que l'initiative vise à résoudre

Le cadre juridique actuel de l'UE en matière de corruption est obsolète et incomplet.

L'initiative envisagée modernisera les règles de l'UE, notamment en rendant contraignantes dans l'UE des normes internationales telles que la convention des Nations unies contre la corruption.

Le but est de faire en sorte que toutes les formes de corruption soient érigées en infractions pénales dans tous les États membres, que les personnes morales puissent également être tenues pour responsables de ces infractions et que ces infractions soient passibles de sanctions effectives, proportionnées et dissuasives.

La proposition comprendra également des mesures visant à prévenir la corruption et à faciliter la coopération transfrontière, comme l'exige la convention des Nations unies contre la corruption.

#### Base de l'action de l'Union (base juridique et analyse de la subsidiarité)

La corruption est une forme de criminalité particulièrement grave dont la dimension transfrontière est traitée à l'article 83, paragraphe 1, du [traité sur le fonctionnement de l'Union européenne \(TFUE\)](#). Seules des règles minimales communes à l'ensemble de l'UE peuvent permettre de la combattre efficacement.

Du fait de la nature transnationale de la corruption, et compte tenu de la législation existante de l'UE, une action au niveau de l'UE devrait être plus efficace et plus efficiente que des mesures prises individuellement par les États membres.

## Base juridique

Article 83, paragraphe 1, du TFUE.

## Nécessité pratique d'une action de l'Union

Compte tenu des effets extrêmement néfastes de la corruption et de ses liens avec la criminalité organisée, il est nécessaire d'établir un cadre juridique unique, intégré et cohérent pour la combattre dans l'UE.

L'UE est l'une des régions du monde les moins soumises à la corruption, mais aucun État membre n'en est exempt. Le lien entre la corruption et la criminalité organisée dans l'UE fait aussi l'objet d'une attention croissante. La récente évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée (SOCTA), réalisée en 2021 par Europol, montre que les réseaux criminels en Europe recourent de plus en plus à la corruption pour pouvoir commettre leurs actes et utiliser de manière abusive des structures commerciales légales dans le cadre de leurs activités criminelles.

Selon les estimations, la corruption coûte à l'UE entre 179 et 990 milliards d'euros par an, soit jusqu'à 6 % de son PIB. Les enquêtes Eurobaromètre sur la corruption menées en 2022 montrent que la corruption reste un sujet de préoccupation majeur pour les citoyens et les entreprises de l'UE. Près de 7 Européens sur 10 (68 %) estiment que la corruption est répandue dans leur pays et seulement 31 % considèrent que les efforts déployés par leur gouvernement pour la combattre sont efficaces.

Quelles raisons l'UE a-t-elle d'agir maintenant?

- **S'adapter à l'environnement criminel en constante évolution**, comme l'illustrent les dernières conclusions d'Europol et son rapport SOCTA 2021.
- **Moderniser le cadre politique et législatif de l'UE** afin de réagir à ces nouveaux défis.
- **Permettre un débat entre l'ensemble des autorités et parties prenantes concernées afin d'explorer** d'éventuelles mesures législatives, politiques et/ou opérationnelles de l'UE en matière de corruption et de contribuer à leur élaboration.

## B. Objectif de l'initiative et moyens de l'atteindre

Cette initiative modernisera le cadre législatif de l'UE, notamment en l'alignant sur des normes internationales déjà contraignantes pour l'UE, principalement la convention des Nations unies contre la corruption. Une action au niveau de l'UE aurait une valeur ajoutée en contribuant à instaurer des conditions d'égalité entre les États membres, à mettre en place une coordination et des normes communes. L'analyse des rapports annuels sur l'état de droit conclut à la nécessité d'une coordination renforcée et de normes communes à l'ensemble de l'UE, parce que la législation existante présente des lacunes et que le contrôle de son application est limité, et parce que les affaires transfrontières nécessitent de coopérer et d'avoir la capacité d'engager des poursuites. En outre, compte tenu de la nature de plus en plus transnationale des affaires de corruption, une collaboration étroite est nécessaire entre les États membres. Par ailleurs, le fait d'envisager la lutte contre la corruption à l'échelle plus large de l'UE permettrait une participation plus large de toutes les parties prenantes.

## Incidences probables

La proposition législative devrait contribuer à prévenir la corruption, à la détecter et à y réagir, notamment grâce à l'adoption de définitions communes des infractions pénales et à l'harmonisation des sanctions pénales. Les mesures visant à prévenir la corruption, à poursuivre les auteurs et, plus généralement, à réduire la criminalité devraient faire baisser les coûts économiques et sociaux de la corruption, ce qui aura un effet positif sur l'économie ainsi que sur l'état de droit et le développement durable dans l'UE. La réduction de la demande et la mise en place de sanctions dissuasives à l'encontre des auteurs d'infractions sont susceptibles d'accroître le niveau global de sécurité et de perturber les activités des groupes criminels organisés. Enfin, une harmonisation plus poussée dans ce domaine devrait permettre à l'UE de poursuivre son alignement sur les normes internationales et de réduire la charge administrative liée à la coopération transfrontière entre les services répressifs et les autorités judiciaires.

## Surveillance future

<p>Le cas échéant, cette initiative sera accompagnée de critères de référence permettant de mesurer les progrès accomplis, sur la base des informations fournies par les États membres et par les parties prenantes du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile. Cette surveillance comprendra une analyse contextuelle, par exemple, de l'évolution des risques et des défis que pose la corruption.</p>
<p><b>C. Amélioration de la réglementation</b></p>
<p><b>Analyse d'impact</b></p>
<p>Aucune analyse d'impact n'est prévue, étant donné que l'initiative vise à introduire des engagements internationaux existants dans le droit de l'Union, ce qui laisse peu de place à des solutions alternatives. En outre, l'initiative n'est pas susceptible d'avoir des incidences et des coûts économiques, environnementaux ou sociaux importants, ou des incidences entraînant des dépenses importantes. Cette initiative s'appuiera sur les résultats d'études de l'UE disponibles et sur les pratiques élaborées par des organisations internationales<sup>1</sup>.</p>
<p><b>Stratégie de consultation</b></p>
<p>Les parties prenantes sont invitées à exprimer leur point de vue et à apporter leur contribution dans le cadre du présent «appel à contributions». Sur cette base, la Commission recueillera les points de vue d'un large éventail de parties prenantes publiques et privées. Elle recueillera également des informations lors de réunions régulières avec les parties prenantes, notamment en lien avec le rapport sur l'état de droit et lors d'ateliers consacrés au partage d'expériences en matière de lutte contre la corruption. Elle consultera un éventail d'experts, tels que les correspondants de recherche locaux en matière de corruption.</p>
<p><b>Raisons de la consultation</b></p>
<p>Faire en sorte que la Commission tienne compte du point de vue des parties prenantes en recueillant de manière transparente leurs avis, leurs arguments et les informations et analyses sous-jacentes sur les risques, les lacunes et les mesures requises au niveau de l'UE.</p>
<p><b>Public cible</b></p>
<p>Les consultations s'adressent à un large éventail de parties prenantes publiques et privées, comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les autorités nationales chargées de la prévention et de la répression de la corruption, y compris des organismes spécialisés tels que les cellules de renseignement financier</li> <li>• les services répressifs de l'UE et des États membres, les organes judiciaires et les instances des professions juridiques</li> <li>• la société civile.</li> </ul> <p>Nous devrions également recevoir des contributions de la part de nos principaux partenaires internationaux, tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC)</li> <li>• l'OCDE</li> <li>• le Conseil de l'Europe (GRECO)</li> <li>• l'OSCE.</li> </ul>

<sup>1</sup> Strengthening the fight against corruption: Assessing the EU legislative and policy framework, disponible à l'adresse suivante: <https://data.europa.eu/doi/10.2837/22427>